



TRIBUNE

Pour une Sécurité sociale de l'alimentation



Qui peut se résoudre à ce que 4 millions de nos concitoyens et concitoyennes soient concernés par l'aide alimentaire [1] ? L'inflation récente a aggravé la précarité alimentaire, 88 % des foyers français ayant vu leur poste de dépenses alimentaires augmenter. 49 % d'entre eux déclarent ne pas manger comme ils le voudraient parce que l'alimentation est devenue trop chère. Les associations et ONG qui dispensent cette aide alimentaire sont exsangues, et c'est tout le système qui présente des signes d'essoufflement. Face à cela, il y a urgence à changer le statut de l'alimentation dans notre société et à la considérer pour ce qu'elle est : une des conditions du droit à la santé. Les enfants d'ouvriers sont quatre fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres. Le surpoids et l'obésité sont responsables de 70 % de toutes les dépenses liées au diabète, mais aussi de 23 % des dépenses liées aux

maladies cardio-vasculaires et de 9 % de celles liées au cancer. Une étude récente du Secours catholique, de la Fédération française des diabétiques, de Solidarité paysans et du réseau Civam chiffre à 12 milliards d'euros les dépenses publiques en santé pour soigner les méfaits d'une mauvaise alimentation, en prenant en compte ce que l'on mange mais aussi comment nous produisons notre alimentation.

Il y a donc urgence à agir. Dans bien des lieux en France fleurissent de belles et solides initiatives pour mettre en place une véritable Sécurité sociale de l'alimentation. Cette notion nouvelle recouvre en réalité une grande diversité d'expérimentations autour de modèles variés. Leur point commun est de rassembler un écosystème d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS), des employeurs, des collectivités territoriales, des agriculteurs autour de l'organisation d'une caisse d'alimentation, qui donne accès à des produits alimentaires de qualité, dans un réseau de magasins conventionnés, via une contribution financière selon les revenus du bénéficiaire.

Les projets territoriaux de Sécurité sociale de l'alimentation font penser aux premières sociétés de secours mutuel ayant préfiguré la Sécurité sociale. L'expérience dont disposent les mutuelles en France est un socle pour déployer le droit à l'alimentation, en misant sur quatre atouts : leur culture de l'innovation sociale, leur savoir-faire en termes de mutualisation au service de la solidarité, leur capacité à travailler avec des partenaires, leur culture de la citoyenneté active. Le Groupe VYV soutient ainsi des expérimentations dans plusieurs territoires car, pour nous, l'approche de la santé ne peut être que globale et doit intégrer les déterminants de santé tout comme l'accompagnement des adhérents vers leur émancipation. Comme le logement, le droit à l'alimentation est un combat obligé pour améliorer la santé. La Sécurité sociale de l'alimentation est un nouveau progrès social ; elle mérite que l'on se batte pour elle ! ■

par Stéphane Junique,

[1] D'après le portrait social de la France de l'Insee en 2022.

